

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

En application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011  
JORF du 10 novembre 2011

### Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la prévoyance de leurs agents

#### Section 1 - Collectivité territoriale ou établissement public

<b>Nom officiel :</b> Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne		
<b>Adresse :</b> Téléport 1 – Avenue du Futuroscope – Arobase 1 – CS 20205		
<b>Localité/ville :</b> CHASSENEUIL-DU-POITOU – FUTUROSCOPE CEDEX	<b>Code postal :</b> 86962	<b>Pays :</b> France
<b>Contact :</b> Vincent REVUELTA	<b>Téléphone :</b> 05.49.49.12.10	
<b>Courrier électronique :</b> <a href="mailto:direction@cdg86.fr">direction@cdg86.fr</a>	<b>Télécopieur :</b> 05.49.49.12.11	
<b>Adresse site internet :</b> <a href="http://www.cdg86.fr">http://www.cdg86.fr</a>		
<b>Service auprès duquel des informations et documents complémentaires peuvent être obtenus :</b> Contact susmentionné		
<b>Les candidatures doivent être envoyées sur la plateforme sécurisée :</b> <a href="https://www.marches-securises.fr">https://www.marches-securises.fr</a>		

#### Section 2 - Caractéristiques essentielles de la convention envisagée

##### 2.1 Description de la convention envisagée

<b>2.1.1 Intitulé attribué à la convention par la collectivité territoriale ou l'établissement public :</b> Convention de participation risques prévoyance
<b>2.1.2 Objet de la convention :</b> Convention de participation à adhésion facultative des agents portant sur les risques prévoyance
<b>2.1.3 Personnels intéressés par la convention :</b> Agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé

##### 2.2 Nature de la convention

<b>2.2.1 Garanties de protection sociale complémentaire demandées, au sens de l'article 2 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011) :</b> Valeur estimée de la participation financière (par an) : selon fichiers statistiques des employeurs A titre indicatif, valeurs des participations financières octroyées au cours des 3 dernières années : selon fichiers statistiques des employeurs
<b>2.2.2 Description succincte de la convention :</b> Convention de participation à adhésion facultative des agents portant sur les risques prévoyance
<b>Nature de la convention :</b> Convention de participation à adhésion facultative des agents portant sur les risques prévoyance
<b>Durée de la convention :</b> 6 ans, du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030. A l'issue des 6 ans, la convention peut être prorogée pour motif d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an
<b>Modalités de rémunération de la convention :</b> Participation versée par les employeurs publics territoriaux aux agents

<b>Lieu d'exécution de la convention :</b> Département de la Vienne
<b>Autre élément de description :</b> Code CPV : 66510000

### Section 3 - Niveau minimum de capacité demandé et renseignements à fournir à cet effet

#### 3.1 Conditions de participation (au sein de l'article 18 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011)

<b>3.1.1 Garanties professionnelles que les candidats doivent présenter :</b> - Agréments délivrés par l'autorité de contrôle pour pratiquer les opérations d'assurance - Expertise du secteur au vu des références fournies.
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Selon modalités précisées dans le règlement de consultation
<b>3.1.2 Garanties financières que les candidats doivent présenter :</b> - Minimum de fonds propres de 3 millions d'Euros
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Selon modalités précisées dans le règlement de consultation
<b>3.1.3 Garanties prudentielles que les candidats doivent présenter :</b> - Taux minima de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de 100%
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Selon modalités précisées dans le règlement de consultation

### Section 4 - Procédure de désignation des organismes

<b>4.1 Modalités de présentation des offres :</b> Le dossier d'offre doit contenir les documents indiqués dans le règlement de consultation
<b>4.2 Critères de sélection des organismes :</b> Les critères sont indiqués dans le règlement de consultation
<b>4.3 Renseignement d'ordre administratif :</b> Date limite de présentation des candidatures : Jeudi 30 mai 2024 à 12 heures Langue pouvant être utilisée pour les candidatures : - Français - Autres : non

### Section 5 - Renseignements complémentaires

<b>5.1 Informations complémentaires (le cas échéant)</b> Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 8 mois à compter de la date limite de réception des offres. Les contenus du dossier de candidature et du dossier de l'offre sont précisés dans le règlement de consultation.
<b>5.2 Procédures de recours</b>
<b>Instance chargée des procédures de recours juridictionnel :</b> Tribunal administratif de POITIERS Adresse postale : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac CS 80541, 86020 POITIERS CEDEX Courrier électronique : greffe.ta-poitiers@juradm.fr Adresse internet : <a href="http://www.poitiers.tribunal-administratif.fr">http://www.poitiers.tribunal-administratif.fr</a> Téléphone : 05 49 60 79 19 Télécopieur : 05 49 60 68 09
<b>Introduction des recours :</b> <a href="http://www.telerecours.juradm.fr">www.telerecours.juradm.fr</a>
<b>Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :</b>

Tribunal administratif de POITIERS

Adresse postale : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac CS 80541, 86020 POITIERS CEDEX

Courrier électronique : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.poitiers.tribunal-administratif.fr>

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopieur : 05 49 60 68 09

**5.3 Date d'envoi du présent avis : le 10 avril 2024**

## Annexe A et points de contact

### 1. Adresses et points de contacts auprès desquels des informations et des documents complémentaires peuvent être obtenus

<b>Nom officiel :</b> Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne		
<b>Adresse :</b> Téléport 1 – Avenue du Futuroscope – Arobase 1 – CS 20205		
<b>Localité/ville :</b> CHASSENEUIL-DU-POITOU – FUTUROSCOPE CEDEX	<b>Code postal :</b> 86962	<b>Pays :</b> France
<b>Contact :</b> Isabelle JADAUD-PRESSAT	<b>Téléphone :</b> 05.49.49.12.10	
<b>Courrier électronique :</b> direction@cdg86.fr	<b>Télécopieur :</b> 05.49.49.12.11	
<b>Adresse site internet :</b> <a href="http://www.cdg86.fr">http://www.cdg86.fr</a>		

### 2. Adresses et points de contacts auxquels le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, téléchargé et auxquels les candidatures doivent être envoyées :

<b>Profil acheteur :</b>  <a href="https://www.marches-securises.fr">https://www.marches-securises.fr</a>
---